

Commune de Bourg des Comptes

Tél : 02 99 05 62 62

A adresser à la commune de Bourg des Comptes

Le 1^{er} décembre de chaque année

ETAT RECAPITULATIF DE VERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Période du 01/06 au 30/11 de l'année

Nom de l'hébergeur :

Adresse :

Tarif appliqué :

Période	NUITEES PAYANTES				EXONERATIONS	
	Plein Tarif		Réductions		Nombre	Motifs
	Nombre	Taxe versée	Nombre	Taxe versée		
JUIN						
JUILLET						
AOUT						
SEPTEMBRE						
OCTOBRE						
NOVEMBRE						
TOTAL						

Certifié exact,

Le

Signature du logeur